



Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 5 décembre 2012

Service instructeur
Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

6^{ème} **Commission** - N° CG-2012-6-6-6

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2013 EQUIPEMENTS RURAUX C02 ELECTRIFICATION RURALE C221

Résumé : En matière d'Electrification Rurale, il vous est proposé de réduire à 100 000 € les Autorisations de Programme, au titre des aides aux collectivités en régie et aux particuliers pour les sorties d'exploitation, dans l'optique de se recentrer progressivement sur la seule affectation des dotations du Compte d'Affectation Spéciale "FACE". Les crédits de Paiement principalement mobilisés par les engagements antérieurs s'élèveraient à 150 000 €.

Les crédits du Programme Départemental d'Aide à l'Électrification (C221) sont réservés aux travaux de renforcement ou d'enfouissement des réseaux électriques des Communes desservies par la Régie Municipale de Neuf-Brisach et par le Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIDEL) pour le secteur des 3 Frontières, ainsi qu'à des projets de raccordement de sorties d'exploitation, dans le cadre des opérations dites « au coup par coup ».

1. Bilan 2012

Pour mémoire, le montant des subventions affectées par le Conseil Général au titre du Compte d'Affectation Spéciale « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale » s'est élevé à 189 000 €, y compris la dotation « sécurisation fils nus » affectée au SIDEL pour la quatrième année consécutive.

Cette dotation varie annuellement, suite au recensement national des besoins par département, les 189 000 € pour 2012 étant à comparer aux 125 770 € de 2011, mais aussi aux 224 900 € de 2010.

Sur le programme départemental « part communale », le montant des prises en considération par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne s'est élevé à 160 000 €, en tant que compléments départementaux des quatre opérations inscrites au Compte d'Affectation Spéciale (CAS) - FACE. Ce dernier montant a été totalement programmé en Commission Permanente à ce jour.

Pour les opérations dites au "coup par coup", au nombre de deux, 21 600 € ont été engagés en Commission Permanente, à comparer aux 40 000 € de dotation pour cette action spécifique, réservée aux seules sorties d'exploitation d'élevage.

En conséquence, le cumul des Autorisations de Programme (AP) ainsi mobilisées s'élève globalement à ce jour à 181 600 €.

La consommation des crédits de paiement est en baisse sensible en 2012. En effet, les paiements cumulés sur les deux rubriques s'élevaient fin septembre à 37 855 €, à comparer à une dotation initiale pour 2012 de 200 000 €, réduite en DM2 à 150 000 €

2. Perspectives 2013

En 2013, une réflexion devra être menée sur les dispositifs parallèles en zone Électricité Réseau Distribution France (ERDF), (la convention arrivant à échéance en 2013) et hors zone (régies). Dans ces conditions, il vous est proposé de limiter, tant pour les Communes que pour les opérations « au coup par coup », les Autorisations de Programme à 100 000 €

Des Crédits de Paiement (CP) de 150 000 €, sont proposés pour honorer le Programme Départemental d'Aide à l'Électrification aux Communes, pour les compléments départementaux aux opérations financées par le CAS-FACE, ainsi que pour les opérations dites « au coup par coup ».

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des AP et des CP, pour les programmes d'investissement en matière d'Équipements Ruraux 2013, les montants suivants :

	Autorisations de Programme	Crédits de Paiement
Aide à l'Électrification (Communes)	80 000 €	130 000 €
Aide à l'Électrification (Opérations au "coup par coup")	20 000 €	20 000 €
TOTAL	100 000 €	150 000 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, pour le Programme d'Aide à l'Électrification (Communes).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER